

## PRINCIPALES BOURSES DE MOBILITÉ INTERNATIONALE DNSEP4 2024-2025<sup>1</sup>

	ÉCHANGE ÉTUDES ÉCOLE PARTENAIRE		STAGE		MOBILITÉ DE PROJET
	EUROPE* (HORS FRANCE)	HORS EUROPE*	EUROPE* (HORS FRANCE)	HORS EUROPE*	TOUTE DESTINATION (HORS FRANCE)
<b>ERASMUS+<sup>2</sup></b>	minimum 2 mois maximum 5 mois  550€/mois pays groupes 2 et 3* ou 606€/mois pays groupe 1* + forfait voyage Erasmus+ <sup>3</sup>  + 250€/mois pour les publics ayant moins d'opportunités <sup>4</sup>	minimum 2 mois maximum 3 mois  700€/mois + forfait voyage Erasmus+ <sup>3</sup>  + 250€/mois pour les publics ayant moins d'opportunités <sup>4</sup>	minimum 2 mois maximum 5 mois  700€/mois pays groupes 2 et 3* ou 756€/mois pays groupe 1* + forfait voyage Erasmus+ <sup>3</sup>  + 250€/mois pour les publics ayant moins d'opportunités <sup>4</sup>	minimum 2 mois maximum 3 mois  700€/mois + forfait voyage Erasmus+ <sup>3</sup>  + 250€/mois pour les publics ayant moins d'opportunités <sup>4</sup>	
<b>« AMI » ÉESI</b>	<b>Uniquement pour les étudiant-es boursier-ères sur critères sociaux (CROUS)</b> minimum 2 mois – maximum 5 mois 400€ par mois				
<b>ÉESI</b>		maximum 3 mois La bourse école se substitue à la bourse Erasmus+ si les fonds Erasmus+ sont épuisés		maximum 3 mois La bourse école se substitue à la bourse Erasmus+ si les fonds Erasmus+ sont épuisés	maximum 4 mois en Europe maximum 3 mois hors Europe Bourse école équivalente à la bourse Erasmus+ études pour la même destination <sup>5</sup>
<b>RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE<sup>2</sup> sous conditions de revenus</b>	Bourse existante mais moins élevée que la bourse Erasmus+		minimum 2 semaines  Non-boursier-ère CROUS : 80€-100€/semaine Boursier-ère CROUS : 100€-110€/semaine <a href="https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/stages-letranger-public-post-bac">https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/stages-letranger-public-post-bac</a> Stage ≥ 2 mois : bourse Erasmus+ plus avantageuse		

<sup>1</sup>Toutes les aides à la mobilité internationale sont cumulables avec les bourses mensuelles sur critères sociaux (CROUS).

<sup>2</sup>Les bourses Erasmus+ et régionales ne sont pas cumulables pour les échanges études comme pour les stages.

## **Les bourses Erasmus+, AMI et ÉESI sont versées intégralement avant le départ pour toute la durée du projet financé.**

### **<sup>1</sup>Europe**

Groupe 1 : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Îles Féroé, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède, Suisse.

Groupe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie.

**Hors Europe = tous les autres pays**

### **<sup>3</sup>Frais de voyage Erasmus+, uniquement pour les publics ayant moins d'opportunité (cf. liste critères ci-dessus)**

100 à 499 km : **211€ / 285€** et 2 jours de voyage financés si moyen de transport éco-responsable

500 à 1 999 km : **309€ / 417€** et 2 jours de voyage financés si moyen de transport éco-responsable

2 000 à 2 999 km : **395€ / 535€** et 4 jours de voyage financés si moyen de transport éco-responsable

3 000 à 3 999 km : **580€ / 785€** et 4 jours de voyage financés si moyen de transport éco-responsable

4 000 à 7 999 km : **1 188€**

Plus de 8 000 km : **1 735€**

**Transport éco-responsable** : Marche, trottinette, vélo, train, bus, co-voiturage...

### **<sup>4</sup>Publics ayant moins d'opportunités :**

Un complément financier forfaitaire « inclusion » est attribué afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des critères suivants :

- en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
- habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
- habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville (QPV) ;
- boursier-ère de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 ;
- appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 566 € ;
- demandeur d'emploi de catégorie A depuis plus d'un an ;
- inscrit-e dans l'un des dispositifs suivants :
  - o dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire et de raccrochage ;
  - o contrat de volontariat pour l'insertion ;
  - o parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) et contrat d'engagement jeunes ;
  - o Service militaire adapté (SMA) ou Service militaire volontaire (SMV) ;
  - o programme Tapaj (Travail alternatif payé à la journée).

<sup>5</sup>Si le projet a lieu dans plusieurs pays, la bourse est calculée en fonction du temps passé et du taux qui s'applique dans chacun des pays.